



III. TERMES ET DÉFINITIONS CLÉS

désigne une branche de l'informatique traitant de la simulation de comportements intelligents dans les ordinateurs.

désigne les systèmes Internet, de données et de réseau fournis par DCPS à tous les élèves et membres du personnel de DCPS.

désigne tous les employés (à temps plein ou à temps partiel), sous-traitants, mandataires, représentants, bénévoles de DCPS ou toute autre personne agissant au nom de DCPS qui ont accès au réseau et à la technologie de DCPS.

des systèmes de DCPS peuvent être traités comme n'importe quel autre bien de l'école. Le personnel de DCPS peut examiner les fichiers et les messages pour mener des enquêtes, se conformer aux exigences légales, maintenir l'intégrité du système et, si nécessaire, s'assurer que les utilisateurs de la technologie et du réseau agissent de manière responsable et conformément à la présente politique. Tous les comptes créés par DCPS pour les élèves ou le personnel peuvent être surveillés par DCPS.

1. Élèves

DCPS fournira un avis de cette politique lors du processus d'inscription annuel, et tous les parents et élèves majeurs seront invités à en accuser réception. Les élèves et les parents peuvent être tenus de signer un Accord d'utilisation responsable de la technologie et du réseau par l'élève (Accord d'utilisation responsable par l'élève), inclus dans les annexes et disponible sur le site Web de DCPS. L'Accord d'utilisation responsable par l'élève décrit l'utilisation responsable et les activités interdites pour les élèves qui utilisent la technologie de DCPS ou accèdent au réseau de DCPS. Les écoles peuvent également exiger que les élèves et les parents signent des accords propres à l'école, qui détaillent les processus d'emprunt et de retour de la technologie, désignent le personnel scolaire ayant des rôles spécifiques liés à la technologie et établir des règles propres à l'école.

DCPS offre aux élèves des cours annuels sur la citoyenneté numérique et la sécurité en ligne. Les élèves doivent suivre les cours dans le Centre des élèves sur la citoyenneté et la culture numériques², y compris le module sur l'utilisation des appareils et la façon d'en prendre soin, et l'achèvement d'un cours peut être requis pour qu'un élève reçoive un appareil ou un compte de DCPS.

Le non-respect de ces règles sera traité dans le cadre des règlements et politiques disciplinaires de DCPS, y compris la Politique sur les écoles sûres et positives³, et peut entraîner une perte d'accès au réseau ou à la technologie de DCPS pendant des périodes croissantes, à condition que les élèves puissent participer aux cours et faire leurs devoirs par d'autres moyens et soient en mesure de recevoir tous les services nécessaires d'éducation spécialisée et d'apprentissage de l'anglais. Dans certains cas, une inconduite peut également constituer une infraction pénale.

2. Personnel


DCPS informera le nouveau personnel de la présente politique au cours du processus d'intégration, et l'Accord d'utilisation responsable de la technologie par le personnel (Accord d'utilisation responsable par le personnel) inclus dans les annexes sera disponible sur le site Web de DCPS à titre de référence supplémentaire et permanente. Le personnel à qui un appareil de DCPS a été attribué peut également être invité à signer ou à signer de nouveau un formulaire d'accusé de réception de l'Accord d'utilisation responsable de la technologie par le personnel au moment de recevoir son appareil ou avant.

Le gouvernement de DC, le Bureau du directeur de la technologie de DC (OCTO) ou DCPS peuvent exiger que le personnel suive une formation liée à la cybersécurité ou à des sujets connexes. Le personnel qui ne suit pas ces formations dans les délais impartis ou qui ne respecte pas la présente politique peut faire l'objet de mesures disciplinaires progressives.

² <https://dcps.instructure.com/enroll/Y8Y7KY>

³ <https://dcps.dc.gov/page/dcps-policies>.






DCPS utilise également un système de gestion de la sécurité pour analyser et examiner le contenu trouvé dans les fichiers des élèves stockés en ligne, les e-mails entrants et sortants de DCPS, les pièces jointes des e-mails de DCPS et les liens vers des sites Web. Ce système bloque les contenus et les images potentiellement dangereux et informe le personnel de DCPS en cas d'urgence, comme en cas de menace ou de violence envers soi-même ou envers autrui.

3. Applications

En vertu de la Children's Online Privacy Protection Act (COPPA), les exploitants de sites Web ou de services en ligne destinés aux enfants de moins de 13 ans, ainsi que les exploitants d'autres sites Web ou services en ligne qui savent qu'ils collectent des renseignements personnels en ligne concernant un enfant de moins de 13 ans, doivent obtenir le consentement vérifiable des parents avant de collecter, d'utiliser ou de communiquer des renseignements personnels concernant des enfants



aménagements en classe et pour les examens prévus dans leur IEP. Ceux-ci peuvent comprendre la lecture à haute voix et la répétition des instructions, l'amélioration de la lisibilité du texte, la simplification du contenu et d'autres mesures.

: DCPS donne accès à un ensemble standard d'applications approuvées pour tout le personnel et les élèves de DCPS. L'accès du personnel est accordé en fonction des responsabilités professionnelles et, pour certaines applications, en fonction de la demande du chef d'établissement. Les élèves ont accès à un ensemble d'applications approuvées. Les élèves peuvent avoir accès à d'autres applications au-delà de celles approuvées à la demande de l'école et de l'enseignant.

Les élèves qui obtiennent leur diplôme ou quittent DCPS n'auront plus accès à la technologie ou aux systèmes de DCPS, y compris les applications et les documents stockés.

5. Mots de passe

La protection par mot de passe est requise sur toutes les technologies délivrées par DCPS afin d'empêcher leur utilisation par toute personne non autorisée par DCPS. Les utilisateurs sont tenus de respecter les exigences en matière de mot de passe de DCPS lorsqu'ils se connectent aux ordinateurs, réseaux et systèmes en ligne de l'école. Les utilisateurs seront automatiquement invités à répondre aux exigences en matière de mot de passe de DCPS dans le cadre du processus de mise à jour régulière de leur mot de passe.

Les élèves et le personnel ne sont pas autorisés à partager leur mot de passe ou le mot de passe de tout autre élève ou membre du personnel de DCPS qu'ils pourraient connaître, que ce soit innocemment ou en violation de la présente politique, et doivent faire preuve d'une vigilance accrue pour éviter les tentatives de fraude par e-mail qui demandent des mots de passe ou d'autres renseignements personnels.



personnel

DCPS tient à jour une liste d'outils améliorés par l'IA approuvés pour l'apprentissage des élèves et fournira des séances de formation professionnelle pour soutenir le déploiement approprié de ces outils. Si les enseignants et les chefs d'établissement souhaitent utiliser un outil d'IA qui ne figure pas sur la liste établie par l'équipe de technologies de l'éducation de DCPS, cet outil doit répondre aux critères définis par l'équipe de technologies de l'éducation et ils doivent soumettre le formulaire d'approbation d'outil d'IA avant de l'acheter et de l'utiliser en classe ou pour un devoir. Ces critères et le formulaire sont disponibles sur le site Web SharePoint des technologies de l'éducation :

<https://dck12.sharepoint.com/sites/DCPSEdTechInformationResources>.

Le personnel est tenu de vérifier l'exactitude de tout contenu produit par l'IA en utilisant des sources fiables, car le contenu généré par l'IA peut contenir des erreurs ou des préjugés. Lorsqu'il utilise l'IA pour les communications, comme la rédaction d'e-mails destinés aux parents, le personnel doit s'assurer que le langage est professionnel et exempt d'inexactitudes et de préjugés. Le personnel doit examiner tout le contenu généré par l'IA et l'analyser de manière critique avant de l'utiliser.

1. Soutien des appareils

DCPS fournit un soutien de base de la technologie de DCPS en matière d'installation, de synchronisation et de logiciels. Les appareils doivent être connectés régulièrement au réseau de DCPS pour recevoir des mises à jour logicielles ou à des fins d'inventaire. Une protection par mot de passe est requise sur toute technologie délivrée par DCPS pour empêcher l'utilisation non autorisée en cas de perte ou de vol.

2. Dommages, perte ou vol

Le personnel doit prendre soin de la technologie de DCPS et peut être tenu financièrement responsable en cas de dommages, de perte ou de vol de biens dus à la négligence. Les exemples de négligence comprennent, sans s'y limiter :


Dommages résultant du fait de laisser la technologie de DCPS dans un véhicule ou dans un autre endroit exposé à la chaleur, au froid ou à l'humidité ;

Dommages dus à des boissons ou de la nourriture renversées ;

Vol résultant du fait de laisser la technologie de DCPS sans surveillance ou dans un endroit non sécurisé.

Un membre du personnel de DCPS ne doit utiliser que l'appareil qui lui a été attribué par l'équipe informatique de DCPS et il lui est interdit de prendre ou d'utiliser des appareils attribués à d'autres employés actuels ou passés.

Les élèves doivent prendre des mesures raisonnables pour éviter qu'un appareil ne soit endommagé, perdu ou volé. Si l'appareil d'un élève est endommagé, le personnel de DCPS de l'école de l'élève peut enquêter pour déterminer si les dommages causés à l'appareil résultent d'une négligence ou d'actes intentionnels de vandalisme. Cette enquête doit prendre en compte les facteurs qui ont une incidence sur la capacité de l'élève à comprendre la manière appropriée de prendre soin de l'appareil, notamment son âge et tout handicap pertinent. Les exemples de dommages résultant





comprennent, sans s'y limiter :
Dessiner sur l'appareil à l'aide d'un marqueur permanent, graver des mots/dessins à l'aide d'un objet pointu, ou présence de marques de morsures d'animaux sur l'appareil ;



3. Utilisation à la maison ou jusqu'au lendemain par les élèves


Le personnel scolaire de DCPS peut fournir aux élèves des appareils de DCPS pour les utiliser à la maison

- 
27. Falsifie, altère les données situées sur le réseau de DCPS ou sur tout système scolaire ou y apporte des modifications, des ajouts ou des suppressions non autorisés ;
 28. Accède à ou utilise des données situées sur un réseau de DCPS à des fins personnelles ;
 29. Favorise toute activité ou relation avec un élève qui n'est pas liée aux activités scolaires ou extrascolaires parrainées par l'école ou y participe, sauf autorisation écrite préalable du chef



Les élèves, le personnel et les autres utilisateurs ne doivent pas partager leur appareil délivré par DCPS ou leurs informations de connexion au réseau fournies par DCPS avec quiconque. Il est strictement interdit d'utiliser l'appareil délivré par DCPS ou les informations de connexion au réseau fournies par DCPS de quelqu'un d'autre, de permettre à des utilisateurs non autorisés d'utiliser son appareil délivré par DCPS ou ses informations de connexion au réseau fournies par DCPS, ou de faciliter l'utilisation non autorisée de l'appareil délivré par DCPS ou des informations de connexion au réseau fournies par DCPS d'une autre personne par le biais du partage d'informations de connexion ou par tout autre moyen.

L'utilisation par les élèves d'une technologie personnelle sur le réseau de DCPS n'est pas autorisée sans l'autorisation écrite expresse du chancelier ou de son représentant. DCPS n'est pas responsable de l'entretien et de la sécurité des appareils électroniques personnels des élèves et n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de vol. DCPS, le Bureau du directeur de la technologie de DC et leur personnel ne sont pas tenus de fournir une assistance technique aux élèves qui souhaitent utiliser des ap



DCPS s'engage à servir chaque élève avec équité, excellence, transparence et responsabilité. Pour toute préoccupation concernant cette directive ou pour signaler des violations potentielles de celle-ci, contactez le directeur de l'intégrité en remplissant le formulaire de référence en ligne²⁴ ou en envoyant un e-mail à dcps.cio@k12.dc.gov.

²⁴

<https://dcps.dc.gov/page/office-integrity>.



ANNEXES

Les documents suivants sont inclus en annexe :

- Accord d'utilisation responsable de la technologie par l'élève ;
- Formulaire d'accusé de réception de l'Accord d'utilisation responsable de la technologie par l'élève ; et
- Formulaire d'accusé de réception de l'Accord d'utilisation responsable de la technologie par le personnel.



Je suivrai les règles de l'école concernant l'emprunt et le retour de mon appareil de DCPS.
Si mon appareil de DCPS est endommagé ou ne fonctionne pas correctement, je le signalerai immédiatement à un enseignant ou à un membre du personnel.
Je garderai mon appareil à l'intérieur en lieu sûr quand je ne l'utiliserai pas.

Je ne partagerai mon appareil de DCPS, mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe avec personne (sauf si je suis un élève de la petite enfance ou un élève qui a besoin d'aide pour utiliser son compte).
Je sauvegarderai mon travail dans mon Office 365 OneDrive de DCPS et me déconnecterai de



jours civils suivant un vol présumé afin que l'appareil puisse être localisé. Vous ne serez pas tenu responsable des frais associés à l'appareil volé ou accidentellement endommagé. Votre collaboration avec DCPS est grandement appréciée dans ce scénario.



1. J'accepte d'utiliser tous les appareils de DCPS et le réseau de DCPS de manière responsable, conformément aux règles énumérées dans l'Accord et la Politique d'utilisatio et dtihn()9(et)-3()9(la P)6(o)-5(li)3(



1. J'accepte d'utiliser le réseau de DCPS et tout appareil de DCPS qui m'a été fourni de manière responsable, conformément aux règles énumérées dans la Politique d'utilisation acceptable. Je comprends que si je ne respecte pas ces règles, je pourrais subir des conséquences en vertu des règles et politiques disciplinaires de DCPS ainsi que des lois et réglementations de DC.
2. Si DCPS me fournit un ordinateur portable, je reconnais que cet ordinateur portable appartient à DCPS. L'ordinateur portable m'est prêté pour être utilisé uniquement à des fins professionnelles et conformément à la Politique d'utilisation acceptable de la technologie et du réseau par les élèves et le personnel de DCPS.
3. Si DCPS me fournit un ordinateur portable, je suis responsable de tous les coûts associés à la réparation des dommages causés par ma négligence ou mes actions intentionnelles pendant le prêt de l'ordinateur portable.
4. Si DCPS me fournit un ordinateur portable, celui-ci doit être retourné à l'équipe informatique de DCPS (AssetAdmin@k12.dc.gov) si je quitte l'organisation ou sur demande. Le fait de ne pas retourner cet appareil à la demande de DCPS peut entraîner la facturation de frais à mon égard.